



# Communiqué de presse

Paris, 12 décembre 2017

## AXA accélère dans son engagement contre le changement climatique

- Quadruplement des investissements verts, à 12 milliards d'euros en 2020 ; soit deux fois plus que la récente recommandation de Christiana Figueres, principale négociatrice de la COP21
- Plus de 3 milliards d'euros de désinvestissements supplémentaires des producteurs d'énergie à forte intensité carbone (charbon et sables bitumineux)
- Le Groupe n'assurera plus aucun projet de construction de centrale à charbon ni d'entreprise d'extraction de sables bitumineux et de pipelines associés

AXA annonce aujourd'hui de nouvelles décisions ambitieuses afin d'accélérer son engagement dans la lutte contre le changement climatique.

*« Un monde qui se réchaufferait de plus de 4 degrés n'est pas assurable. En tant qu'assureur et investisseur global, nous avons un rôle clé à jouer. Depuis 2015, AXA a été un pionnier dans l'industrie financière en prenant des mesures fortes pour lutter contre le changement climatique : en commençant à désinvestir du charbon, en relevant son objectif d'investissements verts et en restreignant sa politique d'assurance de l'industrie du charbon. Nous sommes fiers d'avoir pris ces décisions et d'avoir inspiré d'autres acteurs. Aujourd'hui, dans l'esprit de l'Accord de Paris, nous accélérons notre engagement et confirmons notre leadership dans la lutte contre le réchauffement climatique »,* a déclaré **Thomas Buberl**, Directeur général d'AXA.

Ces nouvelles mesures portent sur tous les leviers que le Groupe peut activer : investissements, désinvestissements et assurance.

### ❖ Investissements

En 2015, AXA s'était engagé sur un objectif de 3 milliards d'euros d'investissements verts d'ici 2020. Cette cible est déjà atteinte. Le Groupe décide de quadrupler son précédent objectif pour atteindre **12 milliards d'euros** en 2020. Cette cible est deux fois plus importante que celle recommandée récemment par Christiana Figueres, ancienne Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'une des architectes de la COP 21, d'investir 1% de leurs actifs dans les énergies propres d'ici 2020.



## ❖ Désinvestissements

AXA avait décidé, il y a deux ans, de désinvestir 500 millions d'euros de l'Industrie du charbon en cédant ses investissements dans les entreprises qui tiraient plus de 50% de leurs revenus du charbon. Aujourd'hui, le Groupe annonce le quintuplement de ses désinvestissements dans le charbon, pour un montant de **2.4 milliards d'euros**. Pour cela, la politique de désinvestissement d'AXA est étendue aux entreprises qui tirent plus de 30% de leurs revenus du charbon ou dont le mix énergétique à base de charbon excède 30%. Cette politique s'applique également aux entreprises qui construisent activement des nouvelles centrales à charbon et celles qui extraient plus de 20 millions de tonnes de charbon par an.

Par ailleurs, comme les sables bitumineux ont une forte intensité carbone et sont une cause grave de pollution environnementale, AXA annonce son désinvestissement des principaux producteurs de pétrole issu des sables bitumineux et des opérateurs de pipelines associés, soit un désinvestissement supplémentaire de **700 millions d'euros**.

## ❖ Assurance

Enfin, comme il serait incohérent de soutenir commercialement des industries dans lesquelles le Groupe désinvestit, AXA n'assurera plus aucun **nouveau projet de construction de centrale à charbon** ni aucune entreprise d'extraction de **sables bitumineux et de pipelines associés**.

Dans la lutte contre le changement climatique, les décisions individuelles sont essentielles mais aucun résultat d'ampleur ne peut être atteint sans une action collective. C'est la raison pour laquelle AXA s'est engagé en tant que contributeur clé de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), et mettra en œuvre ses recommandations dans son prochain rapport annuel. AXA préside également le Groupe d'Experts sur la Finance Durable de la Commission Européenne (*EU High Level Expert Group on Sustainable Finance*) et a rejoint plusieurs coalitions, comme l'initiative *Climate Action 100+* et les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI).

Par ailleurs, AXA et l'*International Finance Corporation* (IFC) lancent un partenariat innovant, doté de **500 millions de dollars**, pour soutenir des projets d'infrastructures liés au climat dans les pays émergents, avec un financement du secteur privé. Dans le cadre de ce partenariat, il n'y aura pas d'investissement dans des projets liés au charbon et aux sables bitumineux.

*« La lutte contre le réchauffement climatique requiert l'engagement de chacun au sein d'une grande action collective. Cela peut se faire à travers des collaborations ou des partenariats, mais également en étant exemplaire. Avec toutes les annonces que nous faisons aujourd'hui, nous envoyons un message fort : le combat contre le réchauffement climatique est certes complexe mais il peut être engagé avec force. Chez AXA, nous avons la volonté de poursuivre nos efforts pour lutter contre le changement climatique. Les activités « non-durables » doivent devenir des activités ininvestissables et inassurables », a conclu*  
**Thomas Buberl.**



## A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 165 000 collaborateurs au service de 107 millions de clients dans 64 pays. En 2016, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 100,2 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 5,7 milliards d'euros. Au 31 décembre 2016, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 429 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

*Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).*

**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](http://axa.com)**

## POUR PLUS D'INFORMATION :

**Relations investisseurs :** **+33.1.40.75.48.42**  
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85  
François Boissin : +33.1.40.75.39.82  
Aurore Chaussec : +33.1.40.75.96.20  
Mathias Schvallinger : +33.1.40.75.39.20

**Relations actionnaires individuels :** **+33.1.40.75.48.43**

**Relations presse :** **+33.1.40.75.46.74**  
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80  
Nicolas Feltrin : +33.1.40.75.56.48  
Shruti Dhanda : +33.1.40.75.72.58

**Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](http://axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

**Notations sociétales du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques](http://axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques)

## AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations. Vous êtes invités à vous référer à la Partie 4 « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.